



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 074-217402627-20250410-013\_2025-DE

S<sup>2</sup>LOW

*Délibération n°013 /2025*

**OBJET : Vote du budget 2025**

*L'an deux mil vingt-cinq, et le dix avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le trois avril précédent, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER.*

**Conseillers en exercice : 11**

**Présents : 09**

BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, Sophie PIEUCHOT

**Absents : LAMBERT Adrien**

**Absents excusés : FLOQUET Sandra**

**Procuration : Sarah BARBIER pour Sandra FLOQUET**

**Secrétaire de séance : BARBIER Sarah**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-2 et suivants ;

**CONSIDÉRANT** que le contenu détaillé du budget municipal figure dans le document remis aux élus et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** la réunion de la commission finances réunie le 03 Avril dernier ;

A l'occasion de la présentation et du vote du budget communal, un point est fait sur la situation financière de la collectivité.

Le projet principal de l'équipe municipale, celui du mandat de 2020 et qui demeure d'actualité, consiste à répondre aux besoins de la population en termes d'équipements, à savoir de rendre possible l'accueil, et ce, dans de bonnes conditions, des enfants fréquentant les services communaux, objectif qui devra se traduire par la rénovation et l'agrandissement des locaux scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Or, ce projet nécessite d'être financé par la commune, par de l'autofinancement, par des subventions, mais aussi et essentiellement par un emprunt.

Aussi, Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'année 2025 devra connaître l'activation de l'ensemble des leviers permettant de réaliser des économies en fonctionnement et d'accroître les recettes, afin de pouvoir envisager la réalisation de ce projet.

Madame le Maire invite ainsi les membres du conseil à adopter le budget primitif pour l'exercice 2025 de la commune, constitué de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 24/04/2025  
Reçu en préfecture le 24/04/2025  
Publié le   
ID : 074-217402627-20250410-013\_2025-DE

Chapitre	BP 2025	RAR 2024	TOTAL RAR + BP 2025
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 974 957.29</b>		
011 - Charges à caractère général	603 850.00		
012 - Charges de personnel	900 000.00		
014 - Atténuation de produits	25 000.00		
023 - Virement à la section d'investis.	251 994.29		
042 - Opérations d'ordre entre section	0.00		
65 - Autres charges gestion courante	183 003.00		
66 - Charges financières	5 000.00		
67 - Charges exceptionnelles	3 110.00		
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 974 957.29</b>		
002 - Excédent antérieur reporté fonc	262 024.29		
013 - Atténuation de charges	64 500.00		
70 - Produits des services	215 000.00		
73 - Impôts et taxes	406 000.00		
73.1 – Fiscalité locale	535 923.00		
74 - Dotations et participations	420 000.00		
75 - Autres produits gestion courante	70 000.00		
76 - Produits financiers	10.00		
77 - Produits exceptionnels	500.00		

Chapitre	BP 2024	RAR 2023
----------	---------	----------

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 123 222.73</b>	
041 - Opérations patrimoniales	60 654.40	
16 - Remboursement d'emprunts	58 500.00	
20 - Immobilisations incorporelles	34 000.00	
21 - Immobilisations corporelles	922 568.33	
23 - Immobilisations en cours	14 500.00	
27 - Autres immobilisations financières	22 000.00	

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 112 222.73</b>	
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	430 228.44	
021 - Virement de la section de fonct.	251 994.29	
024 - Produits des cessions	0.00	
040 - Opérations d'ordre entre section	0.00	
041 - Opérations patrimoniales	0.00	
10 - Dotations Fonds divers Réserves	55 000.00	
13 - Subventions d'investissement	0.00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	375 000.00	

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré,

Les jours, mois et an que susdit  
Pour extrait conforme  
Le Maire  
Patricia DEAGE

Le Secrétaire,


